



INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES DE LUCINGES- ANNEE 2017-2018

Pour toute nouvelle inscription aux services périscolaires, les documents suivants sont obligatoires :

- 1. La fiche de renseignement de votre enfant,**
- 2. Le mode de calcul du quotient familial,**
- 3. Une copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire, ainsi que l'assurance responsabilité civile si celle-ci n'est pas comprise dans la première.**

1. La fiche de renseignement :

- Prendre en mairie une fiche de renseignement par enfant ou téléchargez celle-ci sur le site Internet de la commune (Vivre à Lucinges/Vie sociale et éducation/services périscolaires)
- Remplir, signer la fiche et la ramener en mairie (dès que possible et mercredi 23 août au plus tard pour une inscription dès la rentrée)
- Un identifiant de connexion vous sera ensuite communiqué pour vous permettre d'effectuer vos réservations en ligne.



Sans la fiche de renseignement, aucun enfant ne sera accepté dans les locaux des services périscolaires.

2. Le mode de calcul du quotient familial :

Formulaire indiquant le mode de calcul que vous choisissez. A prendre en mairie ou à télécharger sur le site Internet. Attention, à défaut de présentation de ce document et des pièces demandées, le barème tarifaire le plus élevé sera appliqué.

3. Copie de l'assurance scolaire et extrascolaire et assurance responsabilité civile :

Comme pour l'école, la mairie a besoin de la copie de votre assurance, à nous fournir dès réception de votre assureur.

Tarifs selon quotient familial applicables pour 2017-2018 :

Quotient familial	< 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	> 2501	non inscrit
prix du repas	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,50 €
prix ½ heure garderie	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	2,00 €